

Mars 2004

Vol. 3 Numéro 3



SYNDICAT DU PERSONNEL SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Ensemble

Il faut agir maintenant

À première vue, les lois adoptées par le gouvernement conservateur de Jean Charest ne semblent pas très menaçantes, dans l'immédiat, pour le personnel de soutien administratif, technique, de secrétariat et des services de garde des commissions scolaires. Si le danger est plus concret pour nos collègues du personnel ouvrier, notamment pour l'entretien des édifices et pour les services alimentaires, il n'en plane pas moins sur l'ensemble de nos postes.

La loi 31 qui ouvre toute grande la porte à la sous-traitance et au « cheap-labor » n'a pas été présentée et adoptée (à l'encontre des pratiques démocratiques) pour rien ou simplement pour plaire aux idéologues d'extrême droite du Conseil du patronat. Cette loi est un outil que s'est donné le gouvernement pour charcuter les services publics, pour « casser » les syndicats et pour frapper de plein fouet le niveau de vie de la classe moyenne.

L'administration politique de la CSDM a beau clamer avoir un « préjugé favorable » et soutenir son personnel de soutien, la réalité brute risque fort de nous éclater en plein visage à plus ou moins longue échéance. C'est la très antipathique Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor qui tient les cordons de la bourse. Et si, demain matin, cette ministre décidait de mettre de l'avant la Loi 31 en favorisant des intérêts privés et d'accorder des budgets à des sous-traitants. Que nous arriverait-il?

Est-ce qu'on peut vivre avec la situation actuelle et les conséquences qui s'en viennent?

Il faut agir maintenant, s'organiser entre nous, maintenir les débats démocratiques de nos assemblées générales et lutter collectivement.

Michel Chartrand nous l'a déjà dit lors d'une assemblée générale de l'APPA: « Les filles (les gars), votre avenir n'est pas dans le bureau du patron. Il est sur le trottoir ».

Nous n'avons rien à gagner à nous isoler dans nos lieux de travail, à faire des courbettes devant nos supérieurs immédiats et à faire comme si la politique ne nous concernait pas. Avec Jean Charest, la politique vise directement nos jobs et notre gagne-pain. L'assurance-emploi, version Paul Martin, ça vous intéresse?

L'enjeu fondamental des prochaines négociations est simple. Serons-nous peu de survivants à bénéficier d'une bonne convention collective ou beaucoup de « cheap-labor » à trimer dur dans des conditions détériorées? Notre réponse syndicale doit être claire et forte: le Québec n'est pas la « république de bananes » préconisée par Charest et « *sa gang de plouks et d'idéologues inféodés aux lubies néo-libérales.* »

DANS CE NUMÉRO :

Cahier des normes et procédures - Avis de cessation d'emploi	2
Équité salariale — Retrait préventif pour allaitement	3
Pétition de l'ASGMS	4
Conseil consultatif en SDG—La semaine de relâche	5
Volet social	6
Colloque de l'APPA	7
Liste d'ancienneté	7
Dates à retenir	

SOMMAIRE :

Aide financière pour des perfectionnements—Qui a droit à cet avis?
Décision de la Cour supérieure—Une décision de la CLP
Près de 25 000 signataires de la pétition
Composé d'éducateurs(trices) et responsables—Horaire réduit—relâche scolaire
Concours, rions un peu, mot caché
Changer d'air avant de perdre le nord
Correction de votre ancienneté
Manifestation le 7 mars
Assemblée annuelle le 30 mars

Nouveau cahier des normes et procédures pour tous les membres de l'APPA



Aide financière pour des perfectionnements

Les membres du Comité paritaire de perfectionnement de l'APPA ont le plaisir de présenter le nouveau cahier des normes et procédures en lien avec les demandes d'aide financière pour participer à des activités de formation. Chaque employé régulier à temps plein ou à temps partiel a reçu sa copie, à son nom, au cours des deux premières semaines de décembre.

Il est opportun de rappeler qu'il est possible pour tout employé régulier ou à temps partiel, de recevoir une aide financière pour des études, de la formation, des congrès ou des colloques, conformément aux normes et procédures en vigueur. De plus, un besoin particulier identifié par un groupe d'employés (minimum 15) peut être comblé par une formation sur mesure. Il suffit de remplir une demande d'aide financière (formulaire D015) et de l'acheminer au Secteur du développement des compétences, au 4e ouest, à l'attention de Diane Laberge, agente de bureau.

N'hésitez pas à communiquer avec le Secteur du développement des compétences pour toute demande d'information supplémentaire.

Dans ADAGIO sous la rubrique *Formation et stages*, il est possible d'imprimer le nouveau cahier des normes et procédures en plus de trouver plusieurs informations pertinentes concernant les formations et l'aide financière.

Avis de cessation d'emploi

Nous recevons souvent des appels téléphoniques à savoir quel est le délai de préavis de licenciement que l'employeur doit donner?

L'employeur doit donner un avis écrit au salarié avant de mettre fin à son contrat de travail ou de le mettre à pied pour six mois ou plus. Dans le cas d'un contrat à durée déterminée qui expire, l'employeur n'est pas tenu de donner cet avis.

Qui a droit à cet avis

Les salariés du Québec assujettis à la Loi sur les normes du travail ont droit à un avis écrit de cessation d'emploi ou de mise à pied pour six mois ou plus.

Certains salariés assujettis à la Loi sur les normes du travail sont néanmoins exclus de l'application des dispositions relatives à l'avis de cessation d'emploi et l'avis de mise à pied pour six mois ou plus.

Ce sont:

- Le salarié qui n'a pas trois mois de service continu;
- Le salarié licencié ou mis à pied en raison d'un cas fortuit (ex.: incendie);
- Le salarié licencié qui a commis une faute grave;
- Le salarié dont le contrat à durée déterminée expire;
- Le salarié qui a été engagé pour exécuter une tâche précise à la suite de laquelle son contrat prend fin.

La durée de l'avis varie en fonction de la durée du service continu.

Service continu	Durée de l'avis
3 mois à 1 an	1 semaine
1 an à 5 ans	2 semaines
5 ans à 10 ans	4 semaines
10 ans et plus	8 semaines

Indemnité

L'employeur qui ne donne pas d'avis doit verser au salarié une indemnité compensatrice équivalant à son salaire habituel pour une période égale à celle de l'avis auquel il avait droit, sans tenir compte des heures supplémentaires.

Équité salariale - La CSN se réjouit de la décision du gouvernement de se conformer au jugement de la Cour supérieure



C'est avec une grande satisfaction que la CSN apprend que le

gouvernement a décidé de ne pas en appeler du jugement de la Cour supérieure du Québec qui invalide le chapitre 9 de la Loi sur l'équité salariale.



« C'est un grand jour pour les femmes, qu'elles travaillent dans le secteur public ou le secteur privé », a déclaré la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. « Il s'agit d'une décision pleine de sagesse qui met fin au dédale juridique. Déjà les travaux ont

accusé passablement de retard. Le signal est clair, les parties doivent se remettre au travail ».

Rappelons que la décision de la juge Carole Julien déclare inconstitutionnel le chapitre 9 en regard des chartes québécoise et canadienne des droits de la personne. Ce chapitre d'exception permettait aux employeurs d'être dispensés d'une démarche d'équité salariale si leur entreprise pouvait prétendre avoir complété un programme d'équité ou de relativité salariale avant l'adoption de ladite loi, en novembre 1996.

Nous avons toujours été convaincus de la grande qualité du jugement de la Cour supérieure. Le gouvernement annonce qu'il n'y aura maintenant qu'un seul régime dans la loi de l'équité salariale pour tout le monde. Les critères les plus exigeants en matière d'équité seront appliqués à

toutes les femmes. C'est la seule façon de redresser une discrimination historique qui les frappe depuis des décennies », a poursuivi la présidente de la CSN.

Reprise des travaux

La Confédération des syndicats nationaux se réjouit de la reprise des travaux au début du mois de février.



« Le dossier est ouvert depuis le milieu des années 80. La reprise des travaux dans le secteur public est un pas dans la bonne direction puisque, depuis le 14 avril dernier, il n'y avait

eu aucune convocation du gouvernement pour poursuivre des travaux entamés depuis 1999 » a conclu Mme Carbonneau, présidente de la CSN.

CSST—Retrait préventif pour allaitement

Une technicienne en travaux pratiques a fait la demande d'un retrait préventif pour allaitement en octobre 2002. En novembre de la même année, la CSST a refusé sa demande mentionnant que les tâches de la travailleuse ne comportent pas de danger pour l'enfant qu'elle allaite. La travailleuse a contesté cette décision jusqu'à la Commission des lésions professionnelles.

L'audition à la Commission des lésions professionnelles a eu lieu en

novembre dernier. La travailleuse était défendue par notre conseiller syndical, Marc Jodoin.

Nous avons reçu la décision de la CLP en décembre, mentionnant que la demande de la travailleuse est acceptée et qu'elle a droit à l'indemnité de remplacement du revenu pour la période s'étendant du mois d'octobre 2002 au mois de juin 2003, date du congé qu'elle a pris pour l'allaitement de son enfant en attendant l'audition en CLP.

La CLP a reconnu que la travailleuse est exposée à des produits chimiques qui sont détectés ou excrétés dans le lait maternel et qui se retrouvent dans le laboratoire de l'école, surtout lorsqu'elle fait la préparation elle-même ou lorsque les étudiants les utilisent.

Donc, belle victoire pour les travailleuses et travailleurs de cette catégorie d'emplois, dont l'exposition aux produits chimiques est enfin reconnue.

Dépôt d'une pétition par l'Association des services de garde en milieu scolaire à Jean Charest

Le 5 février dernier, l'ASGMS a remis une pétition de près de 25 000 signataires au premier ministre Jean Charest, pour dénoncer l'augmentation des tarifs en service de garde en milieu scolaire de 5 à 7\$ par jour, à compter de septembre prochain. Claudette Carbonneau, présidente de la CSN y participait.

Cette décision du gouvernement Charest n'a fait l'objet d'aucune consultation. Les parents assumeront dorénavant 70% du coût total du service de garde au lieu du 50% actuel, ce qui représente une augmentation de 40% des frais de garde ce qui pénalisera les familles. « C'est inacceptable! », a déclaré la présidente de la CSN. Rappelons que, actuellement, le coût total d'une place en service de garde en milieu scolaire est d'environ de 10\$ par jour.

Pour l'APPA aussi cette augmentation de tarif est totalement injustifiée. En effet, dans le milieu scolaire les parents qui paient 5\$ pour les frais de garde de leur enfant obtiennent 5 à 6 heures de service pour un ratio de 1/20 et fournissent le lunch du dîner. En CPE, pour 5\$, les parents obtiennent 10 heures de service pour un ratio de 1/3 à 1/10, selon les groupes d'âge, et le repas du dîner est inclus dans le tarif. Il était inacceptable en CPE de hausser de 2\$ la part des parents et il en va de même dans le milieu scolaire sinon plus. Pour les CPE, le gouvernement justifiait sa démarche en arguant qu'il fallait libérer les listes d'attente et développer le nombre de places. En milieu scolaire, il n'existe aucune liste

d'attente et le nombre de places est suffisant.

Claudette Carbonneau a indiqué que les travailleuses et les travailleurs des services de garde en milieu scolaire syndiqué-es CSN ont contribué à faire signer la pétition aux parents utilisateurs de ces services. En augmentant les tarifs, le gouvernement Charest semble oublier que les services de garde en milieu scolaire s'adressent à des jeunes enfants, dont une partie d'entre eux seront probablement pénalisés par cette décision et risquent de se retrouver la clé au cou.

Le gouvernement libéral, loin de se satisfaire d'une augmentation de 2\$ des services de garde en milieu scolaire et dans les centres de la petite enfance, peut, en vertu de la loi 32 adoptée à toute vapeur en décembre dernier, indexer unilatéralement les frais de garde à tout moment. De plus, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, ajoute l'insulte à l'injure en indiquant que les 66 millions de dollars qu'il va chercher dans les poches des parents seront réinvestis dans les services éducatifs et non pas dans la qualité des services de garde en milieu scolaire alors que les besoins sont criants. Malheureusement, la priorité de ce gouvernement semble être la baisse d'impôt d'abord, les enfants passent ensuite! Nous invitons Jean Charest à revoir ses priorités et à faire de la famille une préoccupation majeure de son gouvernement.

Des millions de dollars économisés au gouvernement fédéral

Par ailleurs, la CSN a rappelé que le gouvernement du Québec demande aux parents de mettre la main dans leur poche alors qu'il existe une iniquité qui n'a jamais été corrigée depuis l'instauration de la politique familiale québécoise. Nos travaux avec des fiscalistes révèlent que c'est au bas mot 400 millions de dollars qui ont été économisés par Ottawa depuis l'instauration de la politique familiale au Québec.

De plus, si les familles québécoises utilisaient le maximum de la déduction fiscale fédérale qui se situe à 7 000\$ pour les frais de garde, c'est une somme de 160 millions de dollars qui pourrait être récupérée pour l'année en cours et pourrait servir à bonifier l'ensemble de la politique familiale québécoise, y compris le soutien à accorder aux familles dont les enfants ne fréquentent pas les services de garde.

Enfin, soulignons que la CSDM s'oppose fortement à cette augmentation des coûts qui ne servira en rien à l'amélioration des services offerts.

Soyons fermes! Refusons que les familles québécoises fassent les frais des économies gouvernementales.

Un conseil consultatif pour les services de garde

La constitution de l'APPA prévoit que l'assemblée sectorielle des services de garde peut se constituer un conseil consultatif (art. 4.04 de la constitution).

Considérant l'ampleur que prend le dossier des services de garde depuis quelques années, vos représentants au Comité exécutif de l'APPA, soit Erick Forget et Diane Lafrenière, ont besoin de vous.

Nous en sommes donc à mettre sur pied ce conseil consultatif, composé d'éducateurs(trices) et de responsables, qui aura comme mandat:

- ⇒ De représenter les intérêts des personnes qui les ont élus;
- ⇒ De conseiller le Comité exécutif de l'APPA sur les dossiers à prioriser;
- ⇒ D'offrir son support logistique et technique en vue de réaliser les objectifs identifiés;
- ⇒ De dégager des pistes de solutions aux problèmes posés.

Au moment d'écrire ces lignes, dix responsables, soit une personne par regroupement plus quatre tous regroupements confondus, ont été élus par les responsables lors d'une rencontre ayant eu lieu le 9 décembre 2003.

Une assemblée sectorielle est prévue le 10 février 2004 afin d'élire les représentants éducateurs(trices) sur ce conseil.

Nous vous reviendrons dans un prochain journal vous faire connaître l'identité des personnes élues.

La semaine de relâche Du 1er au 5 mars 2004

Nous vous rappelons qu'à cette occasion, **l'horaire réduit est en vigueur pour tout le personnel administratif et technique, le personnel du secteur de l'adaptation scolaire ainsi que les personnes temporaires en paiement automatique.**

Cet horaire réduit, à raison d'une heure de travail de moins par jour ou de toute autre entente prise avec votre

supérieur immédiat, est applicable aux personnes qui détiennent un poste de 35 heures/semaine. Vous travaillerez donc 30 heures et serez rémunérés 35 heures.

En ce qui concerne le secteur des services de garde, vous êtes en vacances pendant cette semaine. Si votre service de garde est ouvert, l'offre de travail se fait par ancienneté. Il est de votre droit d'accepter ou de

refuser cette offre. La Commission ne peut pas vous obliger à travailler.

Lors d'un camp-neige, ou pour toute activité nécessitant un coucher à l'extérieur, l'entente que nous avons avec la Commission prévoit une rémunération minimale de 12 heures par jour, temps supplémentaire inclus.

Concours

Vous avez des suggestions ou des commentaires sur le journal « Ensemble » de l'APPA.

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel (secretariat@appa.qc.ca), télécopie (254-7872) ou par courrier interne. Ce journal est là pour vous. Vos opinions nous tiennent à cœur.

Ce mois-ci, un tirage sera effectué parmi tous les commentaires et suggestions reçus et le gagnant ou la gagnante se méritera un certificat cadeau de 25\$ pour les cinémas Guzzo.

Rions un peu

Cinq cannibales viennent d'être embauchés à la Commission scolaire. À leur arrivée, le patron leur dit: *Vous pouvez travailler ici, gagner beaucoup d'argent et manger à notre cafétéria. Mais laissez les autres employés tranquilles.* Les cannibales promettent de n'embêter personne.

Quatre semaines plus tard, le boss revient et leur dit: *Vous travaillez très bien. Mais il nous manque une secrétaire, savez-vous ce qu'elle est devenue?* Les cannibales répondent tous par la négative et jurent n'avoir rien à faire avec cette histoire. Dès que le patron est parti, le chef des cannibales demande: *Quel est le con parmi vous qui a mangé la secrétaire?* Le dernier au fond répond d'une petite voix: *C'est moi.*

Le chef lui dit alors: *Pauvre imbécile, depuis quatre semaines nous ne nous nourrissons que de chefs de service et de chefs de projet pour que personne ne remarque rien, et toi, il faut que tu bouffes la secrétaire.*

Trouver le mot

R	E	M	U	N	E	R	A	T	I	O	N	N
S	E	A	E	P	S	Y	N	D	I	C	A	T
O	T	S	E	R	E	C	G	S	E	C	M	O
L	E	S	M	O	R	S	G	E	R	O	E	C
I	N	U	B	B	I	N	R	C	I	L	S	M
D	N	R	A	A	A	C	I	N	A	L	E	U
A	E	A	U	T	L	A	E	A	L	E	N	T
R	I	N	C	I	A	P	F	C	O	C	T	A
I	C	C	H	O	S	P	I	A	C	T	E	T
T	N	E	E	N	A	A	T	V	S	I	N	I
E	A	S	S	E	C	T	E	U	R	V	T	O
E	C	N	E	N	A	M	R	E	P	E	E	N
I	C	O	N	V	E	N	T	I	O	N	O	N

Ancienneté
APPA
Assurances
Collective
Convention
CSN
Embauche
Grief
Mésentente
Mutation

Permanence
Probation
Rémunération
Salaire
Scolaire
Secteur
Solidarité
Syndicat
Vacances

Colloque de l'APPA

« Changer d'air avant de perdre le nord »

Voici donc le thème choisi pour notre 13^e colloque biennal de l'APPA qui aura lieu les 13 et 14 mai 2004 à l'Hôtel Chanteclerc de Sainte-Adèle.

L'ensemble des membres sera convié pour cette occasion à l'exception des membres des services de garde car pour ceux-ci c'est à la fin du mois d'août qu'ils seront conviés à

participer au colloque, même lieu, même durée mais les dates sont à confirmer.

Un service de navette sera offert matin et soir afin de faciliter l'accès au site et des chambres seront également disponibles pendant les deux jours.

Vous pourrez obtenir toute l'information voulue (inscription, choix d'atelier, menus, activités) en visitant au début d'avril notre site web entièrement renouvelé au « www.appa.qc.ca ».

Liste d'ancienneté pour toutes les catégories d'emplois

La CSDM a expédié dans vos lieux de travail la liste d'ancienneté au 30 juin 2003.

Il est très important que vous en fassiez la vérification car c'est cette ancienneté qui servira pour le prochain mouvement de personnel et la sécurité d'emploi.

Si vous croyez que votre ancienneté est erronée, vous devez la faire corriger par la CSDM de la façon suivante:

- 1- Complétez le document que l'APPA a envoyé dans chacun de vos lieux de travail;
- 2- Retournez ce document au syndicat **avant le 4 mars 2004**
par télécopieur au 254-7872
Ou
par courrier interne 07-390-845
Ou
Internet « secretariat@appa.qc.ca

Il est de **votre** responsabilité de vérifier votre ancienneté. Prenez note qu'aucune demande de correction ne sera acceptée par la Commission après le 4 mars 2004.

**Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)**

6910, rue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1T6

Téléphone : (514) 254-3503
Télécopieur : (514) 254-7872

Courriel : secretariat@appa.qc.ca

Retrouves-nous sur le Web
www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 



Postes téléphoniques

Ginette Allie, présidente	202
Jean-Pierre Bourgault, Trésorier	214
Yves Campion, vice-président par intérim	213
Érick Forget, vice-président	208
Noëlline Foucher, secrétaire générale	207
Diane Lafrenière, vice-présidente	210
Johanne Larivée, vice-présidente	211

Secrétariat

Claire Cusson	202
Manon Lafrance	201
France Roy	203

Le comité du journal:

Ginette Allie
Érick Forget
Noëlline Foucher
François Martel
Louise Mc Cabe

Collaborateur: Pierre Tremblay
Mise en page: Claire Cusson
Impression: Imprimerie de la CSDM

LA RIPOSTE DES FEMMES - ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE!



8 mars 2004
Journée internationale des femmes

Manifestation dimanche le 7 mars

La riposte des femmes:
Ensemble tout est possible!

Rendez-vous à 13 h au Square Dominion
Intersection Peel et boul. René Lévesque
(Métro Peel)

Jeudi le 4 mars

Spectacle au Medley, 1170 rue St-Denis (coin René-Lévesque)
Coût du billet: 12\$
Réservez vos billets en téléphonant au 598-2012
Un band de filles composé de chanteuses, conteuses,
comédiennes, danseuses,... Isabelle Maréchal animera la soirée

À noter à votre agenda

Assemblée générale annuelle
Le 30 mars 2004, 18 h 30,
à l'auditorium de l'école
Le Plateau